

COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le 23 mars deux mille vingt-deux.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, M. Daniel DURAND, M. Gilles DRÉANO, Mme Marie-Bernard BROUDIC, Mme Marie-Laure GAIN, M. Sébastien CHENAIS, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, Mme Sandrine OLLIC, M. Fabien LORIC, M. Christian BARBIER

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS : M. Franck JOSSO donne pouvoir à M. Gilles DREANO, Mme Sylvaine LE GALLO donne pouvoir à Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS donne pouvoir à M. Sébastien CHENAIS, Mme Laurence MORVAN donne pouvoir à Mme Marie-Laure GAIN, Mme Carole MIANNAY donne pouvoir à Mme Sandrine OLLIC

Secrétaire de séance : Marie-Bernard BROUDIC

Conseillers en exercice : 19	Présents : 14	Votants : 19
-------------------------------------	----------------------	---------------------

Appel nominal

M. le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil municipal.
Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

Objet : Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Conseillers en exercice : 19	Présents : 14	Votants : 19
Abstentions : 0	Pour : 19	Contre : 0

Le Conseil municipal DECIDE :

- de ne pas procéder au scrutin secret
- de nommer Mme Marie-Bernard BROUDIC secrétaire de séance.

Objet : Budget Principal et budget annexe : examen et vote des comptes de gestion 2021
Rapporteur : Freddy JAHIER

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE :

- D'ADOPTER les comptes de gestion 2021 du comptable qui comportent les documents relatifs aux 3 budgets de la commune tels que présentés et annexés à la présente délibération :
 - Budget principal,
 - Budget annexe Lotissement le Grand Pré
 - Budget annexe Les Vallons de Kercaër

- D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document y afférent.

Objet : Election du Président de séance pour l'adoption des comptes administratifs 2021

Conseillers en exercice : 19	Présents : 14	Votants : 19
Abstentions : 0	Pour : 19	Contre : 0

Il est proposé :

- D'ELIRE M. Jean-Pierre LE GAL, Président de séance pour l'approbation des comptes administratifs de l'exercice 2021 à savoir :
 - Compte Administratif du budget principal
 - Compte Administratif du budget annexe Lotissement le Grand Pré
 - Compte Administratif du budget annexe Lotissement Les Vallons de Kercaër

Objet : Budget Principal et budget annexe : examen et vote des comptes administratifs 2021

Rapporteur : Jean-Pierre LE GAL

Conseillers en exercice : 19	Présents : 14	Votants : 19
Abstentions : 0	Pour : 19	Contre : 0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE :

- ⇒ DE PRENDRE ACTE de la présentation faite des comptes administratifs 2021,
- ⇒ D'ADOPTER et ACTER les résultats présentés

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2021

Rapporteur :

Conseillers en exercice : 19	Présents : 14	Votants : 19
Abstentions : 0	Pour : 19	Contre : 0

↳ Pour le Budget principal

Considérant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent cumulé en section de fonctionnement de 581 173.97 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE :

- d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal comme suit :
 - ✓ En investissement au compte 1068 : 581 173.97 €,

↳ Pour le Budget annexe Lotissement Les Vallons de Kercaër

Considérant que le compte administratif annexe du Lotissement Les Vallons de Kercaër fait apparaître :

- un excédent cumulé en section de fonctionnement de 278 679.26 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE :

⇒ d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe Lotissement Les Vallons de Kercaër comme suit :

- ✓ Report en fonctionnement au compte 002 : 278 679.26 €

Objet : Vote du budget primitif 2022

Rapporteur : Freddy JAHIER

Conseillers en exercice : 19	Présents :14	Votants : 19
Abstentions : 0	Pour : 19	Contre : 0

↳ **Budget primitif commune**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	↳ 1 793 564.00 €	↳ 1 793 564.00 €
Investissement	↳ 3 059 487.13 €	↳ 3 059 487.13 €
↳ TOTAL	↳ 4 853 051.13 €	↳ 4 853 051.13 €

↳ **Budget primitif annexe Lotissement les Vallons de Kercaër**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	↳ 278 681.26 €	↳ 278 681.26 €
Investissement	↳ 0.00 €	↳ 0.00 €
↳ TOTAL	↳ 278 681.26 €	↳ 278 681.26 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE

- de voter le budget 2022 tel que présenté

Objet : Vote des taux des taxes locales pour 2022

Rapporteur : Freddy JAHIER

Conseillers en exercice : 19	Présents : 14	Votants : 19
Abstentions : 0	Pour : 19	Contre : 0

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE :

⇒ De VOTER, pour l'année 2022 ainsi qu'il suit, les taux des contributions directes locales,

Taxe	Taux 2022	Base estimée	Produit attendu
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	44,54 %	1 627 000	724 666
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	52,74 %	69 700	36 760
Total			761 426

⇒ D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document y afférent.

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement au CCAS
Rapporteur : Freddy JAHIER

Conseillers en exercice : 19	Présents : 14	Votants : 19
Abstentions : 0	Pour : 19	Contre : 0

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que comme chaque année il a été inscrit en dépense du budget principal une subvention de fonctionnement à destination du CCAS.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE :

- DE VOTER UNE SUBVENTION AU CCAS POUR 2022 d'un montant de 8 000 € tel qu'inscrit à l'article 657362 du budget principal

Objet : 8. Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées par le Conseil municipal
Rapporteur : Freddy JAHIER

N°	Date de l'acte	Objet	Décision	Montant
DM-03/22	01/03/2022	Demande d'adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan	Renouveler l'adhésion au CAUE	Cotisation : 723.36 €
DM-04/22	01/03/2022	Demande d'adhésion à l'Association des Maires et Présidents EPCI du Morbihan	Renouveler l'adhésion à l'association	Cotisation : 659.49 €
DM-05/22	03/03/2022	Signature de la convention de financement et de réalisation de l'éclairage / Rue Nationale	Signer la convention de Réalisation des travaux rue Nationale par Morbihan ENERGIE	48 590 €

DM-06/22	03/03/2022	Signature de la convention de financement et de réalisation Télécom, rue Nationale	Signer la convention de financement	31 000 €
----------	------------	--	-------------------------------------	----------

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Affiché sous 8 jours et conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

En Mairie de COLPO le 31 Mars 2022


 Le Maire

 Freddy JAHIER